



## Ma société nous impose 20 jours de congés

Par **jlcrom**, le **04/04/2016** à **19:01**

Bonjour

ma société impose les congés payés de la façon suivante :  
2 semaines en août , une semaine et un jour pour Noël et 4 jours pour les ponts , ceci est-il légal?

si ceci est pas légal pourriez vous me donner les n° des articles du code du travail correspondant

cordialement

Jean louis

Par **janus2fr**, le **04/04/2016** à **19:21**

Bonjour,

C'est effectivement illégal. Vous avez droit de prendre 4 semaines d'affilée. Ce n'est qu'avec votre accord que le congé principal peut être réduit tout en restant d'au moins 2 semaines. Donc en août, vous devez pouvoir prendre vos 4 semaines d'affilée, l'employeur ne peut pas vous obliger à n'en prendre que 2 !